



PROCÈS-VERBAL

74ème ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'ACBHG

Date 13.12.2021 (envoi des documents)
28.12.2021 (Date limite pour la transmission des avis contraires)

Présidence Président Thomas Scheuner
Documentation Secrétaire Markus Burren

Ordre du jour

1.	Ordre du jour.....	2
2.	Nombre de voix de l'Assemblée des Délégués.....	2
3.	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des Délégués des années précédentes.....	3
4.	Comptes annuels, rapport du commissaire aux comptes et approbation.....	3
5.	Procédure de décharge au conseil d'administration.....	4
6.	Mutations de membres.....	4
7.	Période électorale 2021-2024.....	5
8.	Détermination des cotisations annuelles.....	8
9.	Budget.....	8
10.	Coupe intercantonale de l'ACBHG 2021/2022.....	9
11.	Distinctions honorifiques.....	9
12.	Demandes.....	9
13.	Détermination du lieu de la prochaine Assemblée des Délégués.....	9
14.	Conclusion.....	10



1. Ordre du jour

Traktanden	Ordre du jour
<ol style="list-style-type: none"> 1. Genehmigung des Protokolls der DV's 2019 und des Protokolls 2020 2. Jahresrechnung <ol style="list-style-type: none"> a. Revisorenbericht b. Genehmigung 3. Erteilung Décharge an den Vorstand 4. Mitglieder Mutationen 5. Wahlen 6. Festlegung Jahresbeiträge 7. Budget 8. Interkantonaler Cup 9. Festlegung des Ortes der nächsten DV 10. Diverses & Orientierung 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Agrément du protocole 2019 et du protocole 2020 2. Rapport du caissier <ol style="list-style-type: none"> a. Rapport des vérificateurs b. Approbation des comptes 3. Décharge au comité 4. Mutations 5. Élections 6. Fixation des cotisations RF 7. Budget 8. Coupe intercantonale 9. Détermination du lieu de la prochaine AD 10. Divers & orientations

Les contre avis concernant les points de l'ordre du jour, les votes et les élections doivent être adressés en écrite au président jusqu'au **28.12.2021**. Il incombe aux auteurs des contre avis de prouver la transmission en bonne et due forme et en temps utile.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, ordre du jour est réputée approuvés

2. Nombre de voix de l'Assemblée des Délégués

Nous avons écrit à 70 associations représentant 270 voix. La majorité absolue est de 136 voix.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des Délégués des années précédentes

Les procès-verbaux de la 72ème Assemblée des délégués tenue le 11 mai 2019 à Kandersteg et de la 73ème Assemblée des délégués (tenu par correspondance en 2020) peuvent être consultés sur la page d'accueil de l'ACBHG à l'adresse www.kbehv.ch.

À défaut de contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, les procès-verbaux sont réputés avoir été approuvés. Dans les contre avis il faut nommer le(s) passage(s) des objections indiquant aussi le motif du changement. Les procès-verbaux sont réputés non approuvés si les contre avis qui atteignent ou dépassent la majorité absolue sont reçus sous la forme correcte et dans les délais.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, le point est réputé approuvé

4. Comptes annuels, rapport du commissaire aux comptes et approbation

Une copie des comptes annuels est transmise à l'annexe A

	Facture 2020/2021	Budget 2020/2021
Revenus	54'545,00	89'000,00
Dépenses	38'201,95	89'000,00
Gain ou perte	16'343,05	0,00

Le gain de CHF 16'343,05 sera réparti comme suit :

- CHF 16'000,00 sur le compte du fonds jeunesse, nouveau solde au 1er mai 2021 = CHF 45'716,03
- CHF 343,05 au compte de fonds propres, nouveau solde au 1er mai 2021 = CHF 33'028,55

Informations sur le compte des passifs transitoires :

Le compte contient le solde des fonds non encore encaissés pour les clubs ayant des départements juniors selon le rapport annuel du Président de l'année 2019/2020, la facture Jura bernois qui n'a pas encore été payée et les rémunérations des entraîneurs.

Dans l'annexe B, vous trouverez une copie du rapport de révision du 05 juillet 2021, dans lequel les réviseurs, Oscar Châtelain et Andreas Liechti, recommandent d'approuver les comptes annuels.

A défaut de contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, les comptes annuels sont réputés avoir été approuvés. Dans les contre avis il faut indiquer la raison de l'opposition. Les comptes annuels sont réputés non approuvés si un contre avis qui atteint ou dépasse la majorité absolue est reçu en bonne et due forme et en temps utile.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, le point est réputée approuvés

5. Procédure de décharge au conseil d'administration

En absence des contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessous, la décharge au conseil d'administration est réputée avoir été accordée. La décharge est réputée non accordée si les contre avis qui atteignent ou dépassent la majorité absolue sont reçus en bonne et due forme et en temps utile.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, le point est réputée approuvés

6. Mutations de membres

Il n'y aucune mutation de membres.

Type de mutation	Associations/organisation
Démissions* ¹ /exclusions	
Nouveaux entrants	
Changements de nom	
En attente	
Radiation	

* ¹ Pour toutes les démissions, on applique la réserve selon laquelle il faut remplir et respecter les obligations financières.

7. Période électorale 2021-2024

La période électorale étant terminée, il faut réélire le conseil d'administration dans sa totalité.

Président

Thomas Scheuner est disponible pour un autre mandat en tant que président de l'ACBHG.

A défaut de contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, Thomas Scheuner est réputé avoir été élu pour un autre mandat. Thomas Scheuner est réputé non élu si les contre avis qui atteignent ou dépassent la majorité absolue sont reçus en bonne et due forme et en temps utile.

Responsable de la coupe et vice-président

Edelbert Zengaffinen s'est rendu disponible pour un nouveau mandat en tant que responsable de la coupe et vice-président de l'ACBHG.

A défaut de contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, Edelbert Zengaffinen est réputé avoir été élu pour un autre mandat. Edelbert Zengaffinen est réputé non élu si les contre avis qui atteignent ou dépassent la majorité absolue sont reçus en bonne et due forme et en temps utile.

Trésorière

Anita Brülhart s'est rendue disponible pour un nouveau mandat en tant que trésorière de l'ACBHG.

A défaut de contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, Anita Brülhart est réputée avoir été élue pour un autre mandat. Anita Brülhart est réputée non élu si les contre avis qui atteignent ou dépassent la majorité absolue sont reçus en bonne et due forme et en temps utile.

Secrétaire

Markus Burren a annoncé sa démission en sa fonction de secrétaire de l'ACBHG. Le président et le conseil d'administration proposent l'élection de la déléguée Marianne Bartenbach d'Oberbalm comme secrétaire de l'ACBHG.

A défaut de contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, Marianne Bartenbach est réputée avoir été élue comme secrétaire de l'ACBHG pour le prochain mandat. Marianne Bartenbach est réputée non élu si les contre avis qui atteignent ou dépassent la majorité absolue sont reçus en bonne et due forme et en temps utile.

Juge-assesseur

Markus Burren est disponible en tant que juge-assesseur de l'ACBHG pour un mandat. Dans cette fonction, il supervisera la page d'accueil de l'ACBHG en déchargeant ainsi le bureau du secrétariat de cette tâche.

A défaut de contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, Markus Burren est réputé avoir été élu comme juge-assesseur de l'ACBHG pour le prochain mandat. Markus Burren est réputé non élu si les contre avis qui atteignent ou dépassent la majorité absolue sont reçus en bonne et due forme et en temps utile.

Fonctions sans un siège au sein du conseil d'administration

Beat Wälte est disponible pour un nouveau mandat en tant que responsable de la formation chez l'ACBHG et Anita Brülhart pour la fonction de gestionnaire de fonds pour le sport. Toujours personne n'est disponible pour la fonction « Connexion Jura bernois ».

Sans contre-rapports dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, les fonctions sans siège au conseil d'administration resteront inchangées pour un nouveau mandat. Les fonctions sont considérées comme non confirmées lorsque les rapports de compteur arrivent sous la forme correcte et à temps qui atteignent ou dépassent l'excédent absolu.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, le conseil d'administration de l'ACBHG sera composé comme suit jusqu'à la fin de la prochaine période électorale (2024) :

Charge	Prénom/Nom
Président, presse	Thomas Scheuner
Coupe, vice-président	Edelbert Zengaffinen
Caissière	Anita Brülhart
Secrétariat	Marianne Bartenbach
Juge-assesseur, page d'accueil	Markus Burren

Association cantonale bernoise de hockey sur glace ACBHG

Les fonctions suivantes sont exercées sans siège au conseil d'administration de l'ACBHG :

Fonction	Prénom/Nom
Responsable cantonal de la formation	Beat Wälte
Responsable de fonds sportifs	Anita Brülhart
Membre de liaison auprès du Jura bernois	Fonction vacante

Oscar Chatelain, Andreas Liechti et Ruth Blatter restent disponibles en tant que réviseurs de comptes aussi pour le futur.

A défaut de contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, les réviseurs de comptes restent inchangés. Les réviseurs de comptes sont réputés non confirmés si des contre avis qui atteignent ou dépassent la majorité absolue et contenant de suggestions de suppléants sont transmis en bonne et due forme et en temps utile.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent les réviseurs suivants resteront en charge :

Fonction	Prénom/Nom	Association
1. Réviseur	Oscar Chatelain	HC Tramelan
2. Réviseur	Andreas Liechti	SC Ursellen
Suppléant	Ruth Blatter	HC Wisle

8. Détermination des cotisations annuelles

Les cotisations annuelles resteront inchangées par rapport à la saison précédente. Selon le règlement financier, les cotisations annuelles seront les suivantes :

Affiliation à la ligue	Cotisation ordinaire	Contribution financière pour les équipes de sélection
NL	CHF 300.--	CHF 50.--
Département de la jeunesse de la NL	CHF 800.--	CHF 2'000.--
My Sports League / 1ère Ligue	CHF 300.--	CHF 500.--
2ème Ligue	CHF 200.--	CHF 50.--
3ème et 4ème Ligue	CHF 150.--	CHF 50.--
Femmes LKA & LKB	CHF 200.--	CHF 50.--
Femmes LKC & LKD	CHF 150.--	CHF 50.--
Club de jeunes indépendant de l'AL	CHF 150.--	CHF 50.--
Institutions	CHF 150.--	CHF 50.--

- L'amende pour non-comparution à l'assemblée des délégués est de CHF 250.- (Décision de l'Assemblée des Délégués du 27 mai 2000).

- Les contributions extraordinaires sont collectées pour soutenir les équipes de sélection.

-

A défaut de contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, les cotisations annuelles/règlements financiers sont réputés inchangés. Les cotisations annuelles/les règlements financiers ne sont pas réputés avoir été confirmés si les contre avis qui atteignent ou dépassent la majorité absolue sont reçus sous la forme correcte et en temps utile.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, le point est réputée approuvés

9. Budget

Une copie du budget 2021/2022 est transmise à l'annexe C.

	Revenus	Dépenses
	91'800.00	91'800.00
Réussite +/-	0,00	

Afin de présenter un budget équilibré, il faut libérer des réserves de CHF 25'300.00.

A défaut de contre avis dans la forme et le délai mentionnés ci-dessus, le budget est réputé avoir été approuvé. Le budget est réputé non approuvé si les contre avis qui atteignent ou dépassent l'excédent absolu sont reçus sous la forme correcte et en temps utile.

Contre-rapport de	Date	Voix

Il n'y a pas eu de contre-rapport. Par conséquent, le point est réputée approuvés

10. Coupe intercantonale de l'ACBHG 2021/2022

Après l'interruption et/ou annulation de la Coupe intercantonale en raison des mesures de protection COVID-19 ordonnées par le gouvernement fédéral/cantonal, la Coupe sera tenue à nouveau au cours de la saison 2021/2022. Les confirmations/inscriptions des équipes participantes sont déjà arrivées et le tirage au sort et les calendriers du 1er tour ont été publiés sur la page d'accueil de l'ACBHG.

11. Distinctions honorifiques

Pendant la 74ème Assemblée des délégués il n'y a pas des distinctions honorifiques à traiter.

12. Demandes

Aucun traitement des demandes n'a suivi.

13. Détermination du lieu de la prochaine Assemblée des Délégués

La tenue de la 75ème Assemblée des Délégués sera communiquée ultérieurement par le conseil d'administration de l'ACBHG. Ladite assemblée est prévue en mai 2022.

Les associations intéressées sont invitées à se mettre en contact avec le Président de l'ACBHG pour organiser l'assemblée des délégués.

14. Conclusion

Le Président Thomas Scheuner et le Conseil d'administration espèrent que la prochaine assemblée des délégués pourra se tenir à nouveau de la manière habituelle avec des contacts personnels. Nous souhaitons à tous une saison sans accident.

Oberbalm, le 30.12.2021

Le président

Le secrétaire

Thomas Scheuner

Markus Burren

En cas de divergence de contenu entre la version française et la version allemande, les déclarations de la version allemande sont considérées comme prioritaires.